

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
ISERE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

| Nombres de Membres | | |
|----------------------|----------------|---------------------------------|
| afférents au C.M. | en exercice | qui ont pris part à la délib |
| 23 | 23 | 23 |

Séance du Mardi 11 Juillet
L'an deux mille vingt trois
et le onze juillet à 20 heures,

Date de la convocation : 5 juillet 2023

Date d'affichage : 5 juillet 2023

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mmes MANGIONE, BAZIA, Mr DURAND, Adjoints /
Mme TASSEL, Mr ANTOINE Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN,
CALTAGIRONE, Mmes ROUSSIN, THEVENET, LEPINAY, Mrs
DIDIERLAURENT, DA SILVA, Mme DESPINEY

Procurations :

Mr REYNAUD donne pouvoir à Mme MANGIONE
Mme CALLEJON donne pouvoir à Mme THEVENET
Mr CORBASSON donne pouvoir à Mr CALTAGIRONE
Mr KOPP donne pouvoir à Mr ANTOINE
Mme LAMBERT donne pouvoir à Mr DURAND
Mme SAELEN donne pouvoir à Mr DUPONT-FERRIER

Madame Laure DESPINEY a été élue secrétaire.

Objet de la délibération

Délibération N°2023/44

AVENANTS MARCHE DE DESIMPERMEABILISATION DE L'ECOLE

Monsieur le Maire présente les phases 2 et 3 du projet de désimperméabilisation de la cour de l'école du Rocher. Un avenant au marché est rendu nécessaire afin de prendre en compte les retours issus de la concertation et pour améliorer le projet au regard des attentes de l'agence de l'eau en matière de végétalisation et de prise en compte de la ressource en eau.

La présente délibération est présenté groupe de travail « MAPA » le 11 juillet 2023 à 16h30.

L'ensemble des modifications financières est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

| Titulaire | N° avenant | Montant initial du marché global (tranche ferme + 2 tranches optionnelles) | Incidence financière des précédents avenants | Incidence financière du présent avenant | Nouveau montant global |
|---------------------------|---------------|--|---|--|---------------------------|
| EVD Travaux Publics | 2 | 188 289,15€ HT | 15 346,55 € HT | 11 987,20€ HT | 215 622,90€ HT |

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'avenant présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 12 Juillet 2023.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Le Maire
S. DUPONT-FERRIER.



Nathalie MATEOS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 13 juillet 2023 08:39
À: s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF038-213801707-20230713-2683.xml; 038-213801707-20230711-2023_44-DE-1-2_2654.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-07-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2023_44

Objet acte: AVENANT MARCHE DE DESIMPERMEABILISATION DE L'ECOLE

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 1.1-Marchés publics

Identifiant Acte: 038-213801707-20230711-2023_44-DE

Rapport d'erreur(s):

DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ISERE

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

| Nombres de Membres | | |
|----------------------|----------------|---------------------------------|
| afférents au C.M. | en exercice | qui ont pris part à la délib |
| 23 | 23 | 23 |

Séance du Mardi 11 Juillet
L'an deux mille vingt trois
et le onze juillet à 20 heures,

Date de la convocation : 5 juillet 2023

Date d'affichage : 5 juillet 2023

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mmes MANGIONE, BAZIA, Mr DURAND, Adjoints /
Mme TASSEL, Mr ANTOINE Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN,
CALTAGIRONE, Mmes ROUSSIN, THEVENET, LEPINAY, Mrs
DIDIERLAURENT, DA SILVA, Mme DESPINEY

Procurations :

Mr REYNAUD donne pouvoir à Mme MANGIONE
Mme CALLEJON donne pouvoir à Mme THEVENET
Mr CORBASSON donne pouvoir à Mr CALTAGIRONE
Mr KOPP donne pouvoir à Mr ANTOINE
Mme LAMBERT donne pouvoir à Mr DURAND
Mme SAELEN donne pouvoir à Mr DUPONT-FERRIER

Madame Laure DESPINEY a été élue secrétaire.

Objet de la délibération**Délibération N°2023/45****MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – SUPPRESSION D'UN
POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

Le rapporteur explique :

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'article L542-2 du code général de la fonction publique ;

Considérant que l'emploi occupé par la Directrice générale des services correspond au grade d'attaché territorial ;

Considérant que le détachement sur emploi fonctionnel de la Directrice générale des services en exercice, prend fin le 1^{er} août 2023 ;

Vu la déclaration de vacance d'emploi enregistrée sous le n° BE-2023-059 visée par la Préfecture de l'Isère le 02/06/2023 pour procéder au recrutement par voie de détachement d'un Directeur(trice) général des services de la collectivité sur un emploi fonctionnel correspondant au grade d'attaché territorial ou au grade d'attaché principal territorial ;

Considérant que l'autorité territoriale a procédé au recrutement d'un agent titulaire détenteur du grade d'attaché principal territorial, afin d'occuper le poste de Directeur(trice) général des services par voie de détachement sur emploi fonctionnel ;
Considérant que le support de l'emploi fonctionnel de Directeur(trice) général des services doit correspondre au grade détenu par l'agent recruté par détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur(trice) général des services ;
Considérant que le 4 juillet 2023, le Comité social territorial a rendu un avis positif quant à la suppression, à compter du 1^{er} août 2023, de l'emploi d'attaché territorial ;

IL EST PROPOSE la suppression du poste ci-dessous :

| POSTE | TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE | Date d'effet |
|---------------------|----------------------------------|--------------|
| ATTACHE TERRITORIAL | Temps complet | 01/08/2023 |

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la suppression du poste défini ci-dessus,

PRECISE que La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication par un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun, 38000 Grenoble ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 12 Juillet 2023.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Le Maire
S. DUPOND-FERRIER



Nathalie MATEOS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 13 juillet 2023 08:41
À: s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF038-213801707-20230713-2727.xml; 038-213801707-20230711-2023_45-DE-1-2_2698.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-07-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2023_45

Objet acte: MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 4.1.1.1-Créations et suppressions de postes

Identifiant Acte: 038-213801707-20230711-2023_45-DE

Rapport d'erreur(s):

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
ISERE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

| Nombres de Membres | | |
|----------------------|----------------|---------------------------------|
| afférents au C.M. | en exercice | qui ont pris part à la délib |
| 23 | 23 | 23 |

Séance du Mardi 11 Juillet
L'an deux mille vingt trois
et le onze juillet à 20 heures,

Date de la convocation : 5 juillet 2023

Date d'affichage : 5 juillet 2023

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mmes MANGIONE, BAZIA, Mr DURAND, Adjoint /
Mme TASSEL, Mr ANTOINE Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes ROUSSIN, THEVENET, LEPINAY, Mrs DIDIERLAURENT, DA SILVA, Mme DESPINEY

Procurations :

Mr REYNAUD donne pouvoir à Mme MANGIONE

Mme CALLEJON donne pouvoir à Mme THEVENET

Mr CORBASSON donne pouvoir à Mr CALTAGIRONE

Mr KOPP donne pouvoir à Mr ANTOINE

Mme LAMBERT donne pouvoir à Mr DURAND

Mme SAELEN donne pouvoir à Mr DUPONT-FERRIER

Madame Laure DESPINEY a été élue secrétaire.

Objet de la délibération

Délibération N°2023/46

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Le rapporteur explique :

Vu le code général de la fonction publique ; notamment l'article L313-1

Considérant que l'emploi occupé par la Directrice générale des services correspond au grade d'attaché territorial ;

Considérant que le détachement sur emploi fonctionnel de la Directrice générale des services en exercice, prend fin le 1^{er} août 2023 ;

Vu l'avis favorable à la suppression de l'emploi d'attaché territorial rendu par le Comité social territorial le Mardi 4 juillet 2023

Vu la déclaration de vacance d'emploi enregistrée sous le n° BE-2023-059 visée par la Préfecture de l'Isère le 02/06/2023 pour procéder au recrutement par voie de détachement d'un Directeur(trice) général des services de la collectivité sur un emploi fonctionnel correspondant au grade d'attaché territorial ou au grade d'attaché principal territorial ;

Considérant que l'autorité territoriale a procédé au recrutement d'un agent titulaire détenteur du grade d'attaché principal territorial, afin d'occuper le poste de Directeur(trice) général des services par voie de détachement sur emploi fonctionnel ;

Considérant que le support de l'emploi fonctionnel de Directeur(trice) général des services doit correspondre au grade détenu par l'agent recruté par détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur(trice) général des services ;

IL EST PROPOSE la création du poste ci-dessous :

| POSTE | TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE | Date d'effet |
|----------------------------------|----------------------------------|--------------|
| ATTACHE PRINCIPAL TERRITORIAL | Temps complet | 01/08/2023 |

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création du poste défini ci-dessus,

PRECISE que La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication par un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun, 38000 Grenoble ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 12 Juillet 2023.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du



Nathalie MATEOS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 13 juillet 2023 08:44
À: s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF038-213801707-20230713-2769.xml; 038-213801707-20230711-2023_46-DE-1-2_2741.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-07-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2023_46

Objet acte: MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 4.1.1.1-Créations et suppressions de postes

Identifiant Acte: 038-213801707-20230711-2023_46-DE

Rapport d'erreur(s):

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
ISERE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

| Nombres de Membres | | |
|----------------------|----------------|---------------------------------|
| afférents au C.M. | en exercice | qui ont pris part à la délib |
| 23 | 23 | 23 |

**Séance du Mardi 11 Juillet
L'an deux mille vingt trois
et le onze juillet à 20 heures,**

Date de la convocation : 5 juillet 2023

Date d'affichage : 5 juillet 2023

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mmes MANGIONE, BAZIA, Mr DURAND, Adjoint /
Mme TASSEL, Mr ANTOINE Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes ROUSSIN, THEVENET, LEPINAY, Mrs DIDIERLAURENT, DA SILVA, Mme DESPINEY

Procurations :

Mr REYNAUD donne pouvoir à Mme MANGIONE
Mme CALLEJON donne pouvoir à Mme THEVENET
Mr CORBASSON donne pouvoir à Mr CALTAGIRONE
Mr KOPP donne pouvoir à Mr ANTOINE
Mme LAMBERT donne pouvoir à Mr DURAND
Mme SAELEN donne pouvoir à Mr DUPONT-FERRIER

Madame Laure DESPINEY a été élue secrétaire.

Objet de la délibération

Délibération N°2023/47

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET**

Le rapporteur explique que la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé ».

Dans le cadre de l'organisation du service petite enfance, il convient de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet.

IL EST PROPOSE la création du poste ci-dessous :

| POSTE | TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE | Date d'effet |
|-------------------------------|---------------------------------------|--------------|
| ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL | Temps non complet 28h hebdomadaire | 01/09/2023 |

Le cas échéant, chaque poste pourra être occupé par un agent contractuel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création des postes définis ci-dessus,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget – Chapitre 12.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 12 Juillet 2023.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Le Maire
S. DUPONT-FERRIER.



Nathalie MATEOS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 13 juillet 2023 08:50
À: s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF038-213801707-20230713-2952.xml; 038-213801707-20230711-2023_47-DE-1-2_2924.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-07-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2023_47

Objet acte: MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 4.1.1.1-Créations et suppressions de postes

Identifiant Acte: 038-213801707-20230711-2023_47-DE

Rapport d'erreur(s):

DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ISERE

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

| Nombres de Membres | | |
|----------------------|----------------|---------------------------------|
| afférents au C.M. | en exercice | qui ont pris part à la délib |
| 23 | 23 | 23 |

Séance du Mardi 11 Juillet
L'an deux mille vingt trois
et le onze juillet à 20 heures,

Date de la convocation : 5 juillet 2023

Date d'affichage : 5 juillet 2023

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mmes MANGIONE, BAZIA, Mr DURAND, Adjoint /
Mme TASSEL, Mr ANTOINE Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN,
CALTAGIRONE, Mmes ROUSSIN, THEVENET, LEPINAY, Mrs
DIDIERLAURENT, DA SILVA, Mme DESPINEY

Procurations :

Mr REYNAUD donne pouvoir à Mme MANGIONE
Mme CALLEJON donne pouvoir à Mme THEVENET
Mr CORBASSON donne pouvoir à Mr CALTAGIRONE
Mr KOPP donne pouvoir à Mr ANTOINE
Mme LAMBERT donne pouvoir à Mr DURAND
Mme SAELEN donne pouvoir à Mr DUPONT-FERRIER

Madame Laure DESPINEY a été élue secrétaire.

Objet de la délibération

Délibération N°2023/48

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET**

Le rapporteur explique que la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé ».

Dans le cadre de la réorganisation du service à la population, il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

IL EST PROPOSE la création du poste ci-dessous :

| POSTE | TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE | Date d'effet |
|-----------------------|----------------------------------|--------------|
| ADJOINT ADMINISTRATIF | Temps complet | 01/08/2023 |

Le cas échéant, chaque poste pourra être occupé par un agent contractuel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création du poste défini ci-dessus,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget – Chapitre 12,

PRECISE que La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication par un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun, 38000 Grenoble ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 12 Juillet 2023.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Le Maire
S. DUPONT-FERRIER.



Nathalie MATEOS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 13 juillet 2023 08:53
À: s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF038-213801707-20230713-3013.xml; 038-213801707-20230711-2023_48-DE-1-2_2991.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-07-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2023_48

Objet acte: MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 4.1.1.1-Créations et suppressions de postes

Identifiant Acte: 038-213801707-20230711-2023_48-DE

Rapport d'erreur(s):

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
ISERE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

| Nombres de Membres | | |
|----------------------|----------------|---------------------------------|
| afférents au C.M. | en exercice | qui ont pris part à la délib |
| 23 | 23 | 23 |

**Séance du Mardi 11 Juillet
L'an deux mille vingt trois
et le onze juillet à 20 heures,**

Date de la convocation : 5 juillet 2023

Date d'affichage : 5 juillet 2023

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mmes MANGIONE, BAZIA, Mr DURAND, Adjoints /
Mme TASSEL, Mr ANTOINE Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes ROUSSIN, THEVENET, LEPINAY, Mrs DIDIERLAURENT, DA SILVA, Mme DESPINEY

Procurations :

Mr REYNAUD donne pouvoir à Mme MANGIONE

Mme CALLEJON donne pouvoir à Mme THEVENET

Mr CORBASSON donne pouvoir à Mr CALTAGIRONE

Mr KOPP donne pouvoir à Mr ANTOINE

Mme LAMBERT donne pouvoir à Mr DURAND

Mme SAELEN donne pouvoir à Mr DUPONT-FERRIER

Madame Laure DESPINEY a été élue secrétaire.

Objet de la délibération

Délibération N°2023/49

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire explique que la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé ».

IL EST PROPOSE la suppression du poste suivant, suite à l'avis du comité social territorial en date du 4 juillet 2023 :

| POSTE | TEMPS DE TRAVAIL | Date d'effet |
|-----------------------------|------------------|--------------|
| ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE | Temps complet | 01/08/2023 |

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la suppression du poste défini ci-dessus,

PRECISE que La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication par un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun, 38000 Grenoble ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 12 Juillet 2023.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Le Maire
S. DUPONT-FERRIER.



Nathalie MATEOS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 13 juillet 2023 09:00
À: s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF038-213801707-20230713-3276.xml; 038-213801707-20230711-2023_49-DE-1-2_3256.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-07-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2023_49

Objet acte: MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 2ème CLASSE A TEMPS COMPLET

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 4.1.1.1-Créations et suppressions de postes

Identifiant Acte: 038-213801707-20230711-2023_49-DE

Rapport d'erreur(s):